



REGLEMENT DES FACTURES PAR TÉLÉPAIEMENT ÉLÈVES DEMI-PENSIONNAIRES

L'établissement vous propose la possibilité d'effectuer le règlement électronique des factures d'internat et de demi-pension de vos enfants via un paiement sécurisé par carte bancaire.

Le télépaiement est un moyen de paiement :

- Sûr : utilisation d'une connexion sécurisée avec login/mot de passe (une par enfant).
- Simple : vous visualisez toutes les factures restant à payer.
- Souple : vous choisissez la facture à payer et vous pouvez moduler vos paiements. Vous êtes immédiatement destinataire du ticket de paiement et vous pouvez visualiser les historiques de vos paiements.

Comment régler vos factures par télépaiement ?

- Connectez-vous avec l'identifiant et le mot de passe transmis par l'établissement pour suivre la scolarité de votre enfant à l'adresse suivante :

<https://teleservices.ac-caen.fr/ts>

- Cliquez sur l'onglet « paiement en ligne des factures » puis « mes factures »
- Choisissez la créance que vous souhaitez régler puis saisissez le montant sans le symbole € et avec deux chiffres maximum après la virgule puis cliquer sur le bouton « valider »
- Le responsable est ensuite redirigé vers la plate-forme TIPI
- Il sélectionne le type de carte bancaire, puis clique sur le bouton « continuer »
- Le responsable saisit le numéro, la date de fin de validité et le cryptogramme de la carte bancaire, puis clique sur le bouton « valider »
- Le responsable peut alors enregistrer ou imprimer le ticket de paiement.
Parallèlement, un mail lui est envoyé afin de confirmer le bon déroulement du paiement.